



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 39	Date convocation : 21/03/2023
Pouvoirs de vote : 5	Date d'affichage : 21/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°42-2023 – Finances
TEOM - Taux 2023 - Annexe 22 : état 1259 TEOM

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
 Préfecture : 30/03/2023
 Publication : 30/03/2023

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric						X
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à LARRIEU Catherine		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle			X	Pouvoir à GIRARDI Christian		
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X					
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice						X
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine			X	Pouvoir à ROSSATO Stéphane		
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOË J-Marie	X			Départ à 19h30 -Après délib. 42-2023		
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X			Départ à 19h30 -Après délib. 42-2023		
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X			Départ à 19h -Après délib. 19-2023		
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					
NICOLE	COLLADO François	X					

	LARROY Luc		X	Pouvoir à LIENARD Pascale		
PORT-STE-MARIE	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth		X	Pouvoir à GENTILLET Jean Pierre		
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Joclyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MAS Xavier		X	Suppléé par FONTANILLE Pierre		
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>		39	5			1 1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie Buger

Délibération n°42-2023 – Finances
TEOM - Taux 2023 - Annexe 22 : état 1259 TEOM

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture : 30/03/2023
Publication : 30/03/2023*

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les dispositions du 1^{er} alinéa 2 du II de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts qui précisent les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes peut définir dans les conditions prévues au 1 du II de l'article 1639 A bis des zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur lesquelles elle votera des taux différents en tenant compte du service rendu à l'usager.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a fixé lors de sa séance du 12 octobre 2017 par délibération n°1551-2017 les zones de perception suivantes de la TEOM en fonction du service rendu, Compte tenu des bases notifiées au titre de 2023,

Il est proposé de reconduire les taux de la TEOM votés en 2022,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré

43 Voix pour – 0 Voix contre - 0 Abstention

Fixe les taux de la TEOM applicables au titre de l'année 2023 selon le tableau ci-dessous :

Aiguillon	Zones 1	15,35%
Port Sainte Marie		
Ambrus	Zone 2	15,10%
Bazens		
Bourran		
Clermont Dessous		
Damazán		
Frégimont		
Galapian		
Lagarrigue		
Monheurt		
Puch d'Agenais		
Razimet		
Saint Léger		
Saint Léon		
Sainte Pierre de Buzet		
Saint Salvy		

AR Prefecture

047-200068922-20230327-422023-DE
Reçu le 30/03/2023

Nicole	Zone 3	3,30%
Cours	Zone 4	11,77%
Montpezat		
Sembas		
Prayssas	Zone 5	11,24%
Lacépède	Zone 6	14,92%
Lusignan-Petit		
Madailan		
Saint Sardos		
Granges sur Lot	Zone 7	12,82%
Laugnac	Zone 8	12,83%
Saint Laurent		

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'COMMUNES - 47 - COMMUNAUTE DE CONFLUENT ET COTEAUX de PRAYSSAS'.

La secrétaire de séance,
Nathalie Buger



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'COMMUNES - 47 - COMMUNAUTE DE CONFLUENT ET COTEAUX de PRAYSSAS'.